



1201489302

DATE DEPOT : 2012-02-10

NUMERO DE DEPOT : 2012R014863

N° GESTION : 2006B24928

N° SIREN : 492297361

DENOMINATION : P.S.K. AUDIT - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat a

ADRESSE : 134 rue de Courcelles 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/12/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUENOMINATION DE PRESID

P.S.K. AUDIT
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 7.600 €
Siège social : 134, rue de Courcelles
75017 PARIS

R.C.S. : PARIS B 492 297 361

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille onze,
le 30 Décembre
à 10 heures

Les associés de la société " P.S.K. AUDIT", société à responsabilité limitée au capital de 7.600 €, divisé en 760 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

. M. KUPERBERG Pierre propriétaire de trois cent soixante dix-neuf (379) parts sociales, ci	379 parts
. Mme ZEITOUN Tita propriétaire de cent quatre vingt dix (190) parts sociales, ci	190 parts
. M. KUPERBERG Stéphane propriétaire de cent quatre vingt dix (190) parts sociales, ci	190 parts
. M. MARTIN Jean-Paul propriétaire de une (1) part sociale, ci	1 part
	<hr/>
	760 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société soit 760 parts sociales.

Le Comptable des Finances Publiques
Stéphanie HOLIM

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par M. Pierre KUPERBERG, en qualité de gérant associé

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée
- Nomination du Président
- Rédaction des Statuts de la société sous sa nouvelle forme
- Pouvoir

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport du Commissaire à la Transformation
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.
- les nouveaux statuts

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du rapport du Commissaire à la transformation établi conformément aux dispositions de l'article L du Code de commerce, et de l'article L 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts établis.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par la loi, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés. *f*

f *Sh* *f*

Le capital social reste fixé à la somme de SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7 600 €). Il sera désormais divisé en 760 actions de 10 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la société en Société par Actions Simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en qualité de Président M. Pierre KUPERBERG pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 30 Juin 2012 n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la société en Société par actions Simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées. Les associés statueront sur ces comptes suivant les mêmes dispositions.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée et approuve les statuts annexés au présent procès verbal.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*

SR J





SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.




Pierre KUPERBERG



Stéphane KUPERBERG

BON POUR ACCEPTATION
DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT

Tita ZEITOUN



Jean Paul MARTIN

